

Remploi bien acquis par succession en indivision

Par brionne alfred, le 24/08/2017 à 16:23

Je suis héritier ainsi que mes trois enfants d'un bien immobilier qui était la propriété de mon épouse A son décès il a été établi par acte notarié que j'étais usufruitier pour la totalité et mes 3 enfants nu-propriétaires . D'un commun accord , nous souhaitons vendre cette propriété et réinvestir le produit de la cession , non pas dans un autre bien foncier mais dans un placement financier (Assurance vie , plan d'épargne ou autre) sans, pour autant , sortir de l'indivision qui aboutirait à un partage peu satisfaisant pour moi de ce produit entre moi-même usufruitier (86 ans)et mes enfants nu-propriétaires Est-il juridiquement possible de procèder à un remploi de ce genre ? Dans l'affirmative , Comment cela peut-il se faire ? Modalités pratiques ? Y aurait-il des inconvénients fiscaux ? La valeur du bien à cèder est de l'ordre de 300.000 euros maximum. Merci d' avance